



Commune d'HABARCO

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 10 avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Pierre HENRY, Christine CHABE, Paul DAVANNE, Laurent POUDROUX,

Etaient absents excusés :

Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Pierre HENRY
Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Laurent DUHAMEL
Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Christine CHABE
Florent ACTHERGAL
Thierry ROBERT

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 14 AVRIL 2025

I° APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

L'adoption du procès-verbal du 28 janvier est approuvée.

II° DELIBERATIONS :

➤ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Olivier GALLET, valide le CFU à 9 voix pour, 4 voix contre avec le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		111 355,01 €	19 025,00 €		12 985,00 €	111 305,01 €
Part affectée à trimestres		12 085,60 €				12 085,60 €
Opérations de l'exercice	350 032,90 €	439 184,95 €	69 550,07 €	55 031,15 €	489 022,97 €	489 022,97 €
Totaux	350 032,90 €	527 604,54 €	82 533,67 €	55 031,15 €	472 628,97 €	586 459,49 €
Résultat de clôture		137 531,44 €	25 704,52 €			111 829,92 €
		Besoin de financement	25 704,52 €		ligne 001	a inscrire en dépenses d'investissement
		Excédent de financement				
		Restes à recouvrer DÉPENSES				
		Restes à recouvrer RECETTES				
		Reserve nette de financement	25 704,52 €			
		Excédent net de financement				

2° Recours à l'attribution des fonds à réaliser

3° Affectation des résultats nets et indiqués en dépenses et recettes

4° Déficit d'investissement comme suit l'exercice du fonctionnement

25 704,52 €

111 829,92 €

à inscrire en ligne 100 en dépenses d'investissement

ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Les votes contre étant motivés par une non accessibilité aux comptes, or Monsieur le Maire rappelle que les comptes sont consultables à tout administré qui en fait la demande aux heures de permanence comme il l'est rappelé dans la gazette chaque année.

Madame la secrétaire informe l'assemblée que personne n'est venu les consulter pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est inutile de créer des polémiques dans la mesure où il suffit de venir en mairie consulter les documents. Étant donné les différentes plages horaires de permanences, l'impossibilité de passer en mairie est étonnante.

Un adjoint propose de le recevoir un samedi matin pour consulter les livres de compte.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIER BÂTI ET NON BÂTI

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2025, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et non bâtie ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux à l'identique comme chaque année, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Produit de référence
Taxe foncier bâti	493 688	32,03 %	166 172
Taxe foncière non bâti	54 026	36,18 %	19 790
Taxe d'habitation	16 976	9,68 %	1 123

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 5500 € a été inscrit au budget primitif au compte 65748 : *Subventions aux associations*.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2025, comme suit :

Coopérative école Habarcq	:	120 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	1000 €
Association Donneurs de sang Agnez	:	50 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	120 €

La subvention demandée par le comité des fêtes sera traitée après l'assemblée générale de juin.

➤ BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2025 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	Recettes réelles	403 485.08 €	Recettes réelles	304 604.52 €
	Résultat reporté 2024	111 826.92 €	Virement de la section de fonctionnement	45 000.00 €
	Total	515 312 €	Total	349 604.52 €
DEPENSES	Dépenses réelles	515 312 €	Dépenses réelles	278 900.00 €
			Résultat reporté 2023	25 704.52 €
	Total	515 312 €	Total	304 604.52 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2025 tout en sachant qu'un budget modificatif interviendra au cours de l'année en fonction des travaux nécessaires pour la carrière souterraine.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FPRNM**

Opération de reconnaissance et travaux de confortement des cavités souterraines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la possibilité de solliciter des services de la DDTM, des subventions pour les travaux cités en objet au titre.

Trois dossiers seront déposés pour la salle des fêtes, l'école et la garderie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAULTY AU SYNDICAT DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE AU 31 DECEMBRE 2025**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 27 février 2025 acceptant l'adhésion de la commune de SAULTY à compter du 31 décembre 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ **ADHESION DU SYNDICAT GY - SCARPE AU SYNDICAT DE BOIS ST PIERRE POUR LA COMMUNE DE SAULTY AU 31 DECEMBRE 2025**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 27 février 2025 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune de SAULTY à compter du 31 décembre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ **REMBOURSEMENT CAUTION LOCATAIRES SORTANTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ le 29 janvier dernier du locataire du 6 rue de la Poste.

Il informe que l'état des lieux réalisé par huissier ne fait pas ressortir de défaut majeur et que le dépôt de garantie peut donc être restitué aux locataires sortants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de rembourser le dépôt de garantie à au locataire après s'être assuré auprès de la Trésorerie de St Pol sur Ternoise que tous les loyers ont bien été payés.

III° INFORMATIONS

- Travaux : rue d'Aubigny démarrage prévu à la mi juin.
- Salle des fêtes : travaux suspendus le temps des études sur la carrière
- Carrières : diagnostic géotechnique :

Monsieur le Maire informe le conseil que les premières conclusions seront complétées avec le rapport sur la cartographie courant mai.

En effet, il y a lieu de préciser les limites du domaine public dans les carrières vis-à-vis des propriétés privées pour établir des devis avec les volumétries respectives.

Il est rappelé qu'un devoir de précaution s'impose le temps de rassembler tous les éléments, les documents en notre possession sont consultables...comme indiqué dans la gazette municipale d'avril 2025.

La séance est levée à 21h

Le Secrétaire de séance



le Maire

